

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE

DE LYON

Fondée le 10 Février 1881

---

TOME QUATRIÈME

---

1885

---

LYON

H. GEORG, LIBRAIRE

65, RUE DE LA RÉPUBLIQUE

PARIS

G. MASSON, LIBRAIRE

20, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1885

Ces quelques citations suffisent, il me semble, à montrer que l'expression pliocène ne saurait être employée ni dans son acception primitive, qui ne correspondait qu'à un niveau très restreint compris actuellement par tous les géologues dans le pliocène supérieur, ni dans le sens proposé ultérieurement par Lyell, ce qui entraînerait l'abandon du mot quaternaire, si généralement usité, pour tous ceux qui jugent à propos de ne pas réunir cette division à l'ère tertiaire. J'estime donc qu'il serait désirable qu'elle fût au plus tôt rayée de la nomenclature, où son maintien pourrait devenir la source de regrettables confusions.

### SUR LES MŒURS DE LA RACE BARBARA

PAR M. LE D<sup>r</sup> COLLOMB

Il est donné lecture d'une lettre de M. le D<sup>r</sup> Collomb sur les mœurs de la race Bambara. Il décrit successivement le tatouage bambara, la circoncision, la cérémonie du mariage, de l'enterrement, les principales dispositions de la loi bambara, relatives aux héritages, aux pénalités, etc.

Je vous envoie, dit-il, dans cette lettre, quelques notes d'anthropologie prises un peu au hasard, mais je suis tellement occupé par mes malades, et souvent malade moi-même, que je ne puis les classer.

La race bambara pure, autrement appelée race des Bamanos, pratique sur chacun de ses sujets un tatouage toujours le même et caractéristique. Ce sont, de chaque côté du visage, partant du front, descendant sur les joues et aboutissant à la face antéro-inférieure du maxillaire inférieur, trois grandes raies, parallèles entre elles et distantes de 1 cent. à 4 cent.; puis, sur le front, au milieu, et descendant juste entre les deux sourcils, au-dessus de l'ophryon, trois autres raies plus petites, également parallèles entre elles et distantes de 1 cent. à 2 cent. 1/2. Ces tatouages sont faits dès l'âge le plus tendre, ordinairement du quinzième mois à deux ans. Ils sont pratiqués par les parents et faits avec la pointe d'un cou-

teau rougi au feu. Les forgerons et leurs femmes sont appelés quelquefois à pratiquer ce tatouage, mais leur véritable fonction outre celle de forger le fer et même d'extraire le minerai, est celle de sacrificateur. Ce sont les forgerons qui pratiquent la circoncision sur les jeunes garçons de 13 à 15 ans, et leurs femmes qui excisent le clitoris chez les jeunes filles de 12 à 13 ans. Ce tatouage bambara est typique; il est comme une marque indélébile qui dénote la race; quelques métis de Malinkhés et de Bambaras le portent, mais modifié par un rang de petits points de tatouage, situé sur le front et au-dessus du signe distinctif de la race.

Les Bambaras habitent surtout le grand Beledougou, et Bam-mako, quoiqu'il soit un village bambara, contient beaucoup de métis Malinkhé-Bambara ou Malinkhé-Maure appelé Somakhas. La circoncision est en honneur parmi les Bambaras; et c'est l'occasion d'une grande fête. Elle se pratique à la fin de la saison sèche, du mois de mars ou d'avril. Je vous ai décrit cette opération chez les Malinkhés; je me promets d'y assister chez les Bambaras. Les Bambaras excisent le clitoris à leurs femmes, de façon à réprimer leur ardeur sexuelle. Cette opération se fait à la même époque que la circoncision et elle est pratiquée par les femmes des forgerons. L'instrument qui leur sert est un petit couteau triangulaire, long de 8 cent. et large à la base de 5 cent. Elles les font rougir au feu, au rouge brun, et pratiquent l'excision, ce qui empêche l'hémorrhagie. Immédiatement après l'opération, on applique sur la plaie une poudre composée de chaux et de neb-neb.

- Le neb-neb est le nom d'un acacia, dont l'écorce donne du tannin et qui est employée dans le pays pour le tannage des peaux. Le fruit de cet acacia est une petite gousse verte qu'il faut cueillir en cet état et qui, desséchée artificiellement, donne encore une poudre contenant du tannin presque pur. Ce pansement au tannin et à la chaux est la base de la thérapeutique des noirs en matière de plaies ou d'ulcères. Il m'a donné de bons résultats.

Il y a huit jours, la sœur de Titi, chef du village, est morte. J'ai pu assister à l'enterrement et aux cérémonies préliminaires. Le corps a été revêtu d'un habit à peu près propre, mais les bijoux et les colliers de la morte ont été retirés; puis, après une prière dite par le marabout du chef, le corps a été enlevé de son lit et déposé sur une natte dans laquelle il a été roulé et cousu. Douze heures après cet ensevelissement, le cortège funèbre, composé du roi, de ses fils, de sa musique et de tous les habitants du village, s'est mis en route, la morte portée sur les épaules des esclaves. Le corps a été enterré, sans autre cérémonie qu'une courte prière du marabout. Le trou avait été fait dans un champ appartenant à la morte, et elle était couchée les pieds à l'est, la tête à l'ouest. Après que la fosse eut été remplie, le cortège revint, toujours musique en tête. Alors, le roi, s'asseyant devant sa maison, chaque invité vint déposer devant lui un cadeau. Ces cadeaux se composaient de riz, fruits, pistaches, courges, etc. Ils étaient destinés à un grand repas auquel ont assisté tous les invités. Avant-hier, un second repas a été donné par le chef, et un grand tam-tam, qui a duré de six heures du soir à sept heures du matin, a célébré les vertus de la défunte. Les griots et griottes ont chanté à qui mieux mieux les louanges du chef et de sa sœur.

Après la cérémonie de l'enterrement, celle du mariage. Un des ouvriers noirs du fort s'est marié dernièrement avec une fille bambara. La question d'achat, car le mari paie sa femme qui n'apporte rien, fut réglée entre le père et l'ouvrier. La somme fixée a été de trois captifs, soit 450 fr. environ. Ces préliminaires arrêtés, le jour de la cérémonie fut fixé. Le futur époux avait construit une case en paille toute neuve et aménagée un appartement assez convenable. Tous les notables du village, les chefs de groupes, les forgerons, griots et griottes formèrent un cortège qui se rendit chez le père de la mariée. La future avait été enroulée dans une pièce de calicot, et cousue de telle façon qu'elle y voyait à peine pour se conduire et qu'elle avait de la difficulté pour marcher. Ainsi enveloppée, elle fut en-

tourée par ses amies qui prirent place dans le cortège et tout le monde descendit chez le marié. Là, le marié fit le simulacre de vouloir enlever sa femme; il y eut une lutte, des coups de fusil, puis un grand tam-tam. Enfin, à trois heures du matin, on laissa les deux époux seuls. De grands draps blancs avaient été mis au lit, ou du moins un, car le lendemain on voyait pendue devant la case une grande pièce de calicot, ornée d'une tache de sang. C'est un honneur pour l'époux, et cela indique que la fiancée était vierge, à moins que les matrones ne connaissent quelque secret. Le soir, je fus admis à voir la mariée; c'était une jeune fille de 16 ans, et certainement le mari, qui a 40 ans au moins, avait dû être brutal, car elle était très fatiguée et en proie à une fièvre très violente. Je priai le mari d'être un peu plus raisonnable, ce qu'il fit, je crois. Huit jours après, la mariée faisait sa première sortie. Les griottes vinrent la chercher et elle fut conduite chez sa mère, où on lui arrangea les cheveux. La chevelure qu'elle portait était celle d'une jeune fille; on lui fit une nouvelle coiffure, celle de la femme. Ce fut l'occasion, le soir, d'un nouveau tam-tam et d'un grand festin. La photographie de la jeune femme et celle de son mari font partie de la collection 1884-1885.

J'ai dû, le mois dernier, quitter le port de Bammako et me rendre à Massala, à 70 kilomètres, sur la rive gauche du Niger et en aval. Massala est le dernier point où s'étend notre protectorat et la limite des états d'Ahmadou-Cheikou, sultan de Ségou. J'étais un des rares Européens qui aient le premier foulé ce territoire, et je crois bon de vous raconter en quelques mots mon voyage. Vous devez savoir qu'une chaloupe à vapeur a été apportée, démontée, à Bammako et qu'elle a été montée ici, sur les rives du Djolibah ou Niger. Cette chaloupe, montée avec beaucoup de peine, partit, le 8 septembre, de Bammako, traversa les fameux rapides de Sotuba, franchit les chutes de Nianabougou ou Hiamala et vint s'arrêter à Massala. Là, l'enseigne de vaisseau qui la commandait fut atteint d'une dysenterie tellement grave que je fus appelé à aller le voir. Tel était le

but de mon voyage. De Bammako à Massala, la route par terre est difficile. Nous étions encore dans la saison des hautes eaux, et je dus faire un détour pour éviter des marigots dangereux et perfides. Je pris donc par Sikoro, Dioumansana, et, le premier jour, allai pour la sieste à Salla, à 30 kilomètres; le soir, je faisais encore 13 kilomètres pour aller coucher à Sinifaro, puis, le lendemain, 27 kilomètres pour arriver à Massala.

Sur toute ma route, j'avais rencontré des ruines de villages, et dans tous les villages que je viens de citer, je ne trouvai que des gens éffarés, tremblants. C'est que ces malheureux ont eu fort à souffrir.

Il y a deux ans, lors de la révolte du grand Bélédougou et des Bambaras contre Ahmadou-Cheikou, ces villages refusèrent de s'unir aux révoltés. Ces derniers attaquèrent les villages, y mirent le feu et emmenèrent en captivité tous les hommes valides, les femmes et les enfants, marchandise bonne à vendre. Pris ainsi entre leurs frères révoltés, les Bambaras, et Ahmadou-Cheikou, ces villages ne renferment plus que quelques cases et se confient entièrement à nous pour leur défense. Aussi l'accueil que je reçus fut excellent. A Massala, je trouvai l'enseigne si fatigué que je le décidai à revenir avec moi. Sur toute la route, je trouvai pour le malade les plus grandes marques de sympathie.

Le pays que je venais de parcourir est ravissant; il est formé de vastes plateaux allant en s'abaissant vers le fleuve. Ces plateaux sont cultivés et produisent du mil, du maïs, des arachides; ils nourrissent de petits moutons dont la chair est succulente et nous est très utile au fort. Quelques jours après, je dus accompagner mon malade sur la route de France. Arrivé au village de Dio, celui où fut attaquée la mission Galliéni, je priai vainement le chef du village de me trouver des œufs frais. Je ne pus rien obtenir. Vers midi, étendu à l'ombre, je vois une vieille femme, pauvrement vêtue, s'approcher de moi et me tendre deux œufs frais, venant d'être pondus, en me disant : pour le *toubab* malade — pour le Français malade. Puis elle

s'éloigna avant que je sois revenu de ma surprise. Une demi-heure après, je la vis repasser, faisant un grand détour comme pour m'éviter et dans la crainte que je ne veuille la récompenser. J'étais encore tellement ému de sa bonne action que je la laissai passer sans penser à l'appeler. Je n'ai pu la retrouver, mais j'ai été profondément touché de cette aumône. Cette vieille femme me rappelait celle qui a soigné avec tant de dévouement Caillé dans un village où il dut hiverner.

La saison de l'hivernage est terminée et les arrivages de captifs sont nombreux. Ce matin, j'ai vu défiler plus de trois cents femmes venant du Ouassoulou et destinées à être vendues du côté de Médine et de Kayes, même à Saint-Louis. Leur prix varie ici de 150 à 250 francs; mais ces malheureuses ne paraissent pas tristes de leur sort. Elles ne sont pas chargées de chaînes, mais une chose regrettable, c'est qu'on leur fait porter des poids trop lourds pour elles et sous lesquels elles s'affaissent quelquefois.

Les Bambaras n'ont pas de code : ils ont des coutumes qui sont suivies et se transmettent de père en fils; mais dans tout village où se trouvent réunis des musulmans et des fétichistes, c'est ordinairement la loi mahométane qui fait loi. Les héritages chez les Bambaras se transmettent de frère en frère. Ainsi, prenant exemple de Titi, chef de Bammako, à sa mort, son frère lui succédera, puis, à la mort du frère, le fils aîné de Titi prendra le trône, après lui, son frère, et ainsi de suite. Un exemple frappant de la force des musulmans est celui qui vient de se passer. La sœur de Titi est morte, son héritage doit revenir à Titi; mais comme elle a épousé un mahométan et que par cela même elle est entrée dans la religion de l'islam, elle est soumise à la loi mahométane, et son héritage revient à son mari. Ces coutumes sont assez sujettes à varier avec chaque village, mais elles restent les mêmes dans un même village.

Le code pénal se borne pour eux à la peine de mort, appliquée très souvent, à la section du poignet pour les voleurs, au fouet et aux fers mis aux pieds. Quand un esclave se rend coupable,

son maître est responsable, mais, dans tous les cas, l'esclave est vendu et le prix donné à celui qui a souffert par l'esclave. L'adultère est jugé peu sévèrement : il est puni du fouet. Il faut dire d'ailleurs que les femmes bambaras ne paraissent pas d'une fidélité irréprochable envers leurs époux, mais au contraire acceptent facilement les hommages des noirs qui suivent notre colonne. Il en serait peut-être de même pour les Européens, mais à la condition de parler bambara et de savoir agir en cachette du mari.

Les maris d'ailleurs sont prudents et, connaissant l'ardeur de leurs femmes, pratiquent ou font pratiquer sur elles l'excision du clitoris. Le préjugé de cette excision est même si accentué qu'aucun indigène ne voudrait recevoir dans son lit une femme qui n'aurait pas subi cette opération. Le mari a, d'ailleurs, un moyen de correction qui se trouve sous sa main. A l'une des branches du petit bois consacré aux rites des fétichistes sont suspendus un masque et un habit de sorcier. Chaque individu peut le revêtir, mais de nuit. Alors, ainsi complètement déguisé, il pénètre dans le village en poussant des cris aigus. Tout le monde se sauve, car voir le sorcier ou même essayer de le regarder peut entraîner la mort. Le sorcier pénètre dans la case de la femme coupable et là lui applique, avec un fouet de captif formé de deux lanières de cuir, une bonne distribution. Puis, il retourne quitter son costume et rentre chez lui, comme si rien n'était, heureuse encore la femme quand le mari, feignant d'être indigné de la visite du sorcier, ne recommence pas à la frapper.

La langue bambara est un dérivé du mandingue ou plutôt un des trois dialectes formant la langue mandingue : le soninkhé, le malinkhé et le bambara. Ces trois dialectes sont assez différents, et un Soninkhé ne comprend pas le bambara, tandis qu'un Malinkhé peut se faire comprendre d'un Bambara et d'un Soninkhé.

Voici quelques mots bambaras par exemple :

Poulet	Sisset	Cou	Ikan
Œufs	Sisset-kili	Poitrine	Iddissi
Cheval	Souo	Epaule	Ikaman-khou
Bœuf	Missi	Bras	Ibbolo
Veau	Missi-deni	Main	Ibbolo-tappa
Mouton	Ba	Doigt	I'bolo-koni
Chèvre	Sarra	Ventre	Kono
Habit	Dolokhi	Cuisse	In'gorro
Pantalon	Kouloussi	Jambe	In'guelle
Ceinture	Tiessirilla	Pied	Sen-tappa
Bonnet	Fougoulla	Orteil	Sen-koni
Tête	Kondkolo	Aller acheter	Tavassa neke
Front	Iffon	Se bien porter	Kakende
Œil	Igné	Se mal porter	Amakende
Nez	Nou	Coton	Cauri
Bouche	Idda	Indigo	Galla
Dent	Iggni	Riz	Malo
Lèvre	Id la-ollo	Mil	Nio
Menton	Ibbongi	Maïs	Sanio
Barbe	Ibbo-moussi		

J'ai commencé un petit résumé de dialogues français-bambaras, renfermant les questions les plus usuelles.

Dans la dernière lettre que j'ai reçue de M. le secrétaire de la Société d'Anthropologie, vous me demandez des photographies de groupes avec les costumes et des photographies d'hommes nus et de femmes nues. Je pourrais vous faire des groupes divers, mais j'attends pour cela un jour de fête. Quant aux photographies de nudité, elles sont très difficiles à faire. Il me faudrait un emplacement fermé et, de plus, les noirs redoutent beaucoup de se montrer à nous sans costume. Ils ne vont jamais nus, mais portent toujours un pantalon ou une bande d'étoffe qui cache les organes génitaux. Si je peux faire quelques photographies de nudités, je les ferai.

Les Bambaras ont, comme tous les noirs, des espèces de castes constituées : 1° par les hommes libres; 2° par les captifs de guerre; 3° par les esclaves. De plus, chaque village bambara comprend trois tribus qui vivent à part et se mélangent

rarement entre elles. Ce sont : 1° les Bambaras pur sang ; 2° les Forgerons, métis de Malinkhés et de Bambaras, et 3° les Somonos, d'origine inconnue, dont le métier est d'être pêcheurs. Ils appartiennent à la deuxième caste des captifs de guerre et sont très bien vus par leurs maîtres.

A propos de cette communication, M. Lortet appelle l'attention sur les ventes d'esclaves qui ont encore lieu au sein même de nos colonies. Il est déplorable que des faits semblables se produisent à notre époque.

#### L'INDUSTRIE DU SILEX DANS LE DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

PAR M. E. CHANTRE

D'APRÈS M. LE DOCTEUR LOTTIN

L'étude de l'industrie actuelle du silex, indispensable à la solution des problèmes qui se rattachent aux premières civilisations, présentera toujours un intérêt capital au paléoethnologue. Aussi ne croyons-nous pas inutiles les quelques détails qui vont suivre touchant le développement contemporain de cette industrie au cœur même de la France, dans le Loir-et-Cher.

C'est dans les collines du sud du département appartenant à la formation de la craie que se fait l'exploitation du silex. Elle a lieu au moyen de pics, dans des puits rectangulaires de 1 mètre sur 66 centimètres de côté, ayant tous les 3 mètres environ des repos disposés de telle façon que les ouvriers, placés sur les repos, se jettent l'un à l'autre les rognons de silex. Quand le puits est arrivé au gisement du silex, les ouvriers creusent dans toutes les directions des galeries de 1 mètre environ de hauteur, dans lesquelles ils dégagent de la marne les blocs de silex qui y sont engagés. C'est avec le pic à manche court que se fait toute cette extraction.

On fait ensuite sécher les blocs de silex de manière à leur faire perdre la plus grande partie de leur eau de carrière, et